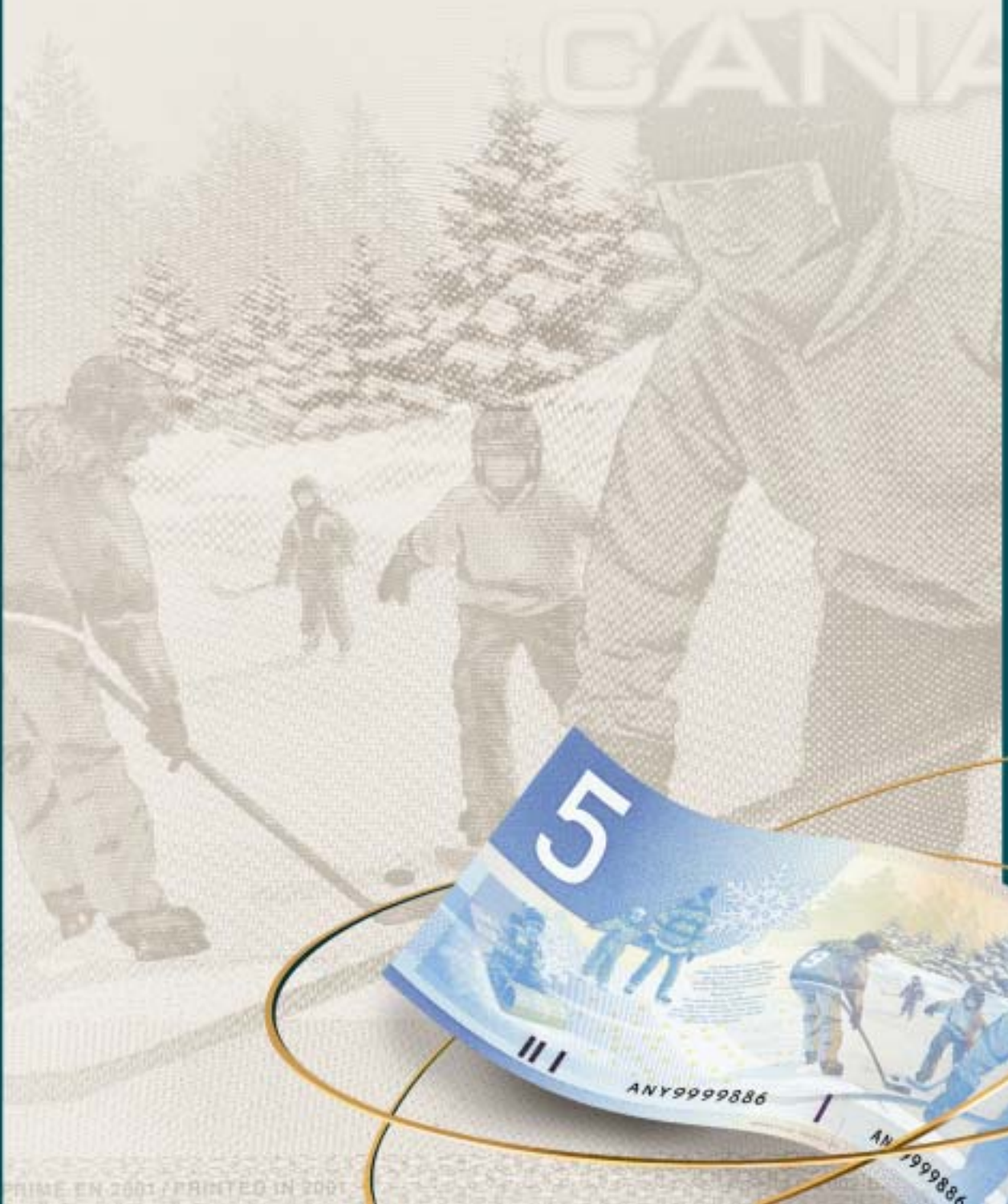




RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA

2 0 0 2



Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
5080
CN ISSN 0067-3587

BANQUE DU CANADA
David A. Dodge
Gouverneur - Governor



BANK OF CANADA
Ottawa K1A 0G9

le 28 février 2003

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre des Finances
55, rue Metcalfe
15^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 2002 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'D. Dodge'.

NOTRE ENGAGEMENT
À L'ÉGARD DES CANADIENS



- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.



Siège de la Banque à Ottawa

<i>Message du gouverneur</i>	<i>5</i>
<i>Tour d'horizon de la Banque</i>	<i>9</i>
<i>Compte rendu d'intendance</i>	<i>25</i>
<i>Sommaire financier.....</i>	<i>47</i>
<i>États financiers.....</i>	<i>53</i>
<i>Cadres supérieurs.....</i>	<i>69</i>
<i>Bureaux et représentants régionaux</i>	<i>70</i>



MESSAGE DU GOUVERNEUR



Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'économie mondiale a été confrontée à des défis exceptionnels, attribuables à tout un ensemble de risques et d'incertitudes qui ont plané sur l'évolution économique, financière et géopolitique, notamment les retombées des attentats terroristes de septembre 2001, les scandales soulevés par les pratiques comptables de certaines entreprises, la volatilité des marchés boursiers et la situation au Proche-Orient. Tranchant avec la morosité de la conjoncture mondiale, les résultats économiques enregistrés au Canada ont surpassé ceux de presque tous les autres pays industriels : l'activité s'est accrue d'environ 3 1/4 % et 560 000 emplois ont été créés, tandis que les attentes d'inflation demeuraient bien arrimées à la cible de 2 % que poursuit la Banque du Canada.

L'un des facteurs qui ont contribué à la bonne tenue de l'économie canadienne en 2002 est le cadre de politique macroéconomique dont s'est doté notre pays et qui est axé sur le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible ainsi que sur la santé des finances publiques. De fait, les événements de la dernière année ont montré à quel point il est important d'instaurer et de maintenir en place des cadres solides de formulation des politiques et de prise de décisions pour être en mesure de relever tant les défis de l'heure que ceux de l'avenir.

Pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités à l'égard non seulement de la politique monétaire, mais aussi de la stabilité du système financier, de la gestion financière et de la monnaie, la Banque a dû faire face aux risques et aux incertitudes qui ont marqué l'année 2002. Sur le plan de l'administration interne, elle a porté son attention principalement sur la planification de la poursuite des activités et la gestion des risques.

J'aimerais souligner ici brièvement quelques-unes des activités que nous avons menées et des décisions que nous avons prises au cours de 2002 pour remplir notre engagement à l'égard des Canadiens. On trouvera un exposé plus détaillé à ce sujet dans les prochaines sections du présent rapport.

Les grands enjeux stratégiques de 2002

Promouvoir la confiance dans la valeur de la monnaie

La meilleure contribution que la Banque du Canada puisse apporter à la bonne tenue de l'économie consiste à préserver la confiance dans la valeur future de la monnaie. Cela veut dire que les consommateurs, dirigeants d'entreprise, épargnants et investisseurs canadiens ne devraient pas avoir à se préoccuper des effets de l'inflation dans leurs décisions de tous les jours. Ils devraient pouvoir vaquer à leurs affaires en toute quiétude, sachant que la Banque fera le nécessaire pour maintenir

l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Pour susciter cette confiance, la Banque vise un taux d'inflation de 2 %, soit le point médian de sa fourchette cible qui va de 1 à 3 %.

Comme les mesures de politique monétaire mettent de 18 à 24 mois à faire pleinement sentir leur incidence sur l'inflation, la Banque doit se focaliser sur le moyen terme et voir bien au-delà des conditions existantes. Chose certaine, une bonne politique doit toujours être axée sur l'avenir et, dans le cas de la politique monétaire, cela signifie que les mesures prises par la Banque se fondent sur sa meilleure estimation des pressions futures, et non seulement actuelles, sur l'inflation.

La tenue de l'économie canadienne en 2002 a aussi bénéficié des mesures budgétaires adoptées au cours des années précédentes pour réduire les déficits et l'endettement de l'État, de la libéralisation des échanges commerciaux, ainsi que des réformes structurelles opérées par les secteurs public et privé pour accélérer la croissance de la productivité et améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux.

À mesure que 2002 avançait, il est devenu manifeste que l'économie canadienne progressait à un rythme vigoureux et se rapprochait des limites de sa capacité de production. Tenant compte de son objectif de maîtrise de l'inflation à moyen terme, la Banque a commencé à inverser la forte poussée expansionniste qu'elle avait imprimée à l'économie l'année précédente; elle a ainsi relevé le taux cible du financement à un jour à chacune de ses dates d'annonce préétablies d'avril, de juin et de juillet. Mais, au second semestre de l'année, l'incertitude s'est amplifiée à l'échelle mondiale, la confiance des marchés ayant été ébranlée par les manquements très médiatisés de grandes entreprises américaines aux règles de comptabilité et de gouvernance. De plus, les risques de nature géopolitique se sont aggravés, notamment à l'égard du Proche-Orient. Comme on croyait qu'il allait en résulter un ralentissement de l'expansion économique, la Banque a laissé inchangé le taux cible du financement à un jour durant tout le reste de l'année et au début de 2003.

Vers la fin de 2002, toutefois, les mesures de l'inflation ont commencé à dépasser les projections. Certes, la Banque s'attendait à ce que le taux d'accroissement des prix à la consommation grimpe au quatrième trimestre sous l'impulsion de plusieurs variations ponctuelles de prix, mais ces dernières se sont avérées plus persistantes qu'elle ne l'avait escompté. En outre, on a observé une certaine généralisation des pressions sur les prix, ce qui allait de pair avec les signes selon lesquels l'économie tournait en fin d'année plus près des limites de sa capacité que prévu. L'orientation de la politique monétaire étant très expansionniste, la Banque a fait savoir qu'il lui faudrait réduire la détente en place pour pouvoir ramener l'inflation à la cible de 2 % à moyen terme.

L'engagement qu'a pris la Banque d'être une institution ouverte et responsable de ses actes devant la population joue aussi un rôle déterminant dans la réalisation de ses principaux objectifs au chapitre de la politique monétaire. Mieux cette dernière est comprise par un vaste public, meilleurs sont ses résultats. Durant l'année, la Banque a redoublé d'efforts pour expliquer la façon dont elle conduit la politique monétaire et donner son point de vue sur des questions connexes.

Favoriser la fiabilité, la solidité et l'efficience du système financier canadien

Pour que l'activité puisse croître à un bon rythme de manière durable, il est également essentiel d'entretenir la confiance à l'égard des institutions et des marchés financiers ainsi que des systèmes de compensation et de règlement. En 2002, la Banque a collaboré avec ses partenaires sur la scène financière à diverses initiatives axées sur le fonctionnement fiable et efficace de ces composantes majeures du système financier.

Le Canada est parvenu ces dernières années à réduire de façon importante le risque que certains événements imprévus ne viennent menacer la bonne marche du système financier du pays. L'année 2002 n'a pas fait

exception. Un nouveau système de compensation et de règlement conçu de manière à atténuer, sinon à éliminer les risques considérables associés au règlement des opérations de change, est entré en activité au Canada et dans six autres pays. Combiné aux autres systèmes bien protégés contre les risques qui exécutent le transfert des gros paiements et le règlement de presque toutes les opérations sur titres au Canada, il a rendu le système financier beaucoup plus sûr que celui-ci ne l'était il y a cinq ans. Grâce à ces systèmes, nous disposons d'une base solide sur laquelle appuyer nos efforts futurs de promotion de la stabilité financière.

La Banque a également cherché à renforcer la fiabilité du système financier canadien en accordant une attention accrue aux plans de poursuite des activités qui sont cruciales pour le bon fonctionnement du système dans son ensemble et de l'économie. Dans le cadre de cette initiative, elle a amélioré ses propres mesures de contingence relativement aux services essentiels qu'elle fournit aux systèmes de paiement, de compensation et de règlement.

Sur la scène internationale, la Banque a participé activement aux travaux de groupes chargés d'étudier diverses questions touchant à la stabilité du système financier international — dont le G20 et le Forum sur la stabilité financière —, travaux qui mettaient résolument l'accent sur l'amélioration du cadre de prévention et de résolution des crises.

En plus d'approfondir ses recherches sur les questions liées au système financier, la Banque a entrepris de renseigner davantage le public et d'élargir le débat sur le sujet en lançant une nouvelle publication semestrielle, la *Revue du système financier*. Cette dernière mettra en lumière l'évolution et les changements que connaît le système financier canadien. Par ailleurs, la Banque a pris part à des discussions sur les moyens de maintenir la confiance dans notre système financier, et elle a appuyé les initiatives visant à accroître l'efficience des marchés de capitaux canadiens.

Approvisionner les Canadiens en billets de banque sûrs

Durant l'année qui vient de s'écouler, la Banque a dû constamment se surpasser dans ses efforts pour devancer les faussaires dans leur utilisation des techniques de pointe.

Elle est intervenue sur plusieurs fronts pour protéger la monnaie canadienne de la contrefaçon. Le problème étant d'envergure internationale, elle a continué de collaborer à toute une gamme de projets avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers et des fabricants et fournisseurs de matériel. Ces projets portent notamment sur la conception, la production et la distribution des billets de banque ainsi que sur la technologie et les caractéristiques de sécurité qui leur sont propres.

Outre son étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada en vue de la résolution des problèmes liés à la contrefaçon, la Banque a intensifié ses rapports avec les autorités policières provinciales et municipales pour appuyer l'application de la loi et les activités de sensibilisation du public. Plus globalement, elle a étendu son programme destiné à renseigner la population sur les éléments de sécurité des billets de banque, privilégiant pour ce faire les partenariats avec les groupes nationaux ou régionaux intéressés.

Enfin, la Banque a mis au point de nouvelles caractéristiques anticontrefaçon qui seront incorporées aux trois plus grosses coupures de la série *L'épopée canadienne*. Elle compte mettre en circulation l'une de ces coupures au premier semestre de 2004, et les deux autres, dans les douze mois qui suivront.

Administrer la Banque

Pour que la Banque puisse s'acquitter de ses responsabilités envers les Canadiens, il est indispensable que sa gestion interne soit efficace. Et cela est d'autant plus vrai lorsque les temps sont très incertains. L'une de nos priorités à la suite des événements du 11 septembre 2001 a été de continuer à consolider nos opérations en mettant en place des mesures de sécurité accrues et en assurant une meilleure planification de la poursuite de nos activités dans tous les domaines cruciaux.

Au terme d'une revue approfondie de l'orientation et des priorités stratégiques de la Banque, le Conseil d'administration a approuvé en 2002 un nouveau plan à moyen terme. Ce document, qui porte sur la période de 2003 à 2005, énonce les initiatives clés qui permettront à l'institution de se concentrer davantage sur ses fonctions essentielles et de poursuivre l'excellence dans tous les aspects de son travail.

Nous continuerons de renforcer notre culture axée sur l'apprentissage et la mise en commun du savoir dans l'ensemble des fonctions. Nous nous efforcerons encore plus d'attirer et de retenir des employés talentueux. L'importance que nous accordons déjà à l'originalité des recherches et à la solidité des analyses sera accentuée, tout comme le seront nos efforts d'établissement de partenariats en vue d'étendre nos capacités de recherche et d'échange de connaissances. Nous continuerons également de nous appliquer à communiquer clairement et ouvertement avec nos employés et avec l'extérieur. J'aimerais attirer ici l'attention sur une des initiatives les plus en vue que l'institution a lancée en 2002. Il s'agit du Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada, qui vise à encourager la recherche de pointe et à favoriser la création de nouveaux partenariats avec l'extérieur.



Encore une fois en 2002, les employés de la Banque ont été appelés à relever maints défis, certains prévus, d'autres résultant du climat agité qui régnait autour de nous. Je veux les remercier du dévouement dont ils ont fait preuve durant l'année, ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'appui qu'ils m'ont accordé. Grâce à tous ces efforts, la Banque a pu respecter son engagement à l'égard des Canadiens en 2002, tout en devenant plus apte à surmonter les défis futurs.

David A. Dodge



TOUR
D'HORIZON
DE LA
BANQUE



LE RÔLE DE LA BANQUE

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, des billets de banque sûrs, la stabilité du système financier et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit les billets de banque canadiens (y compris les éléments anticontrefaçon), émet et distribue les billets neufs et remplace les billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction vise la promotion de la stabilité du système financier et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes.

Administration générale

Cette fonction englobe des services spécialisés dans divers domaines, comme les ressources humaines, la technologie, les finances, les communications et l'administration.



REGARD SUR L'AVENIR

Le plan à moyen terme

En 2002, la Banque a établi un nouveau plan à moyen terme ambitieux dans lequel elle énonce ses objectifs pour les trois prochaines années. Ce plan s'articule autour de trois grands thèmes, qui s'appliquent à toutes les activités de l'institution : recherche de pointe, partenariats avec des personnes et des organismes de l'extérieur, et communications claires avec son personnel et avec les Canadiens.

Du point de vue de la mise en œuvre du plan, trois priorités se dégagent : trouver des moyens de faire circuler les connaissances plus efficacement dans l'ensemble de la Banque; attirer,



embaucher et retenir des employés de qualité; et assurer la fiabilité de nos opérations grâce à une gestion des risques efficace et à des mesures exhaustives visant à assurer la poursuite des activités.

La Banque de demain

La mise à exécution du plan aura une incidence sur toutes les fonctions de la Banque de même que sur ses bureaux régionaux.

Politique monétaire

La Banque élargira la portée de ses recherches et de ses analyses sur les questions d'ordre structurel et sectoriel qui touchent l'économie. Elle accentuera également sa présence régionale afin d'intensifier ses contacts avec les gouvernements provinciaux, les entreprises, les établissements d'enseignement et le public. En renforçant les capacités de recherche de ses bureaux régionaux, elle compte améliorer sa compréhension des tendances économiques régionales et sectorielles.

Monnaie

Une nouvelle stratégie sera déployée en vue d'accroître la sûreté des billets de banque, de renseigner les Canadiens sur la manière de reconnaître les faux billets, et de sensibiliser davantage les policiers et les procureurs aux coûts économiques et sociaux de la contrefaçon.

Services de banque centrale

La Banque mènera des recherches et élaborera des politiques concernant les systèmes de paiement, de compensation et de règlement, les marchés financiers ainsi que son rôle de prêteur de dernier ressort.

À titre d'agent financier du gouvernement canadien, la Banque élargira ses capacités de recherche et d'analyse en ce qui a trait à la gestion des réserves de change, de la trésorerie et de la dette intérieure. En outre, elle mettra en place de nouveaux cadres de politique, critères de rendement et systèmes de traitement de l'information et des transactions afin d'accroître l'excellence de ses opérations et d'améliorer la gestion des risques.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque surveillera les opérations imparciales, s'emploiera à réaliser de nouveaux gains d'efficacité et formulera de judicieux conseils d'orientation stratégique à l'intention du ministère des Finances et de son agence, Placements Épargne Canada, au sujet du programme de placement des titres au détail.

Administration générale

La Banque continuera de restructurer les opérations de cette fonction en accordant une plus grande attention aux tâches spécialisées dans les domaines des ressources humaines, de la technologie, des finances et de la communication de façon à en réduire les coûts et à fournir à tous ses employés ce dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.



Le site Web de la Banque a continué de jouer un rôle essentiel dans la communication au public de messages se rapportant à la conduite de la politique monétaire. En 2002, le nombre de visiteurs n'a cessé de croître pour atteindre, en moyenne, 125 000 par semaine (360 000 pages consultées).

En janvier, la Banque a commencé à diffuser régulièrement en direct, depuis son site Web, des fichiers audio de discours, conférences de presse et autres déclarations publiques du gouverneur. Ce service, qui facilite l'accès en temps réel à ces activités, s'est avéré très populaire auprès des médias et des marchés.

D'autre part, près de 3 400 personnes se sont abonnées au « Messenger de la Banque », lancé également en janvier, qui permet au public d'être avisé immédiatement, par courrier électronique, de la tenue d'activités et de la publication de nouveaux discours, travaux de recherche, communiqués et autres documents.

Une nouvelle rubrique intitulée *La recherche à la Banque du Canada* (qui sera mise à jour tous les ans) offre une vue d'ensemble du programme de recherche de la Banque, notamment les principaux thèmes retenus pour l'année en cours et les résumés des travaux entrepris pour appuyer les grandes fonctions de l'institution.

Le site Web aide aussi les personnes qui suivent de près les activités de la Banque à prévoir l'orientation générale de la politique monétaire en fournissant un vaste éventail de données sur divers indicateurs clés. L'ajout en octobre de données concernant les indicateurs des pressions sur la capacité de production et l'inflation au Canada a été marquant à cet égard. On y trouve non seulement les indicateurs usuels — l'IPC, par exemple, et des indicateurs relatifs aux salaires et aux coûts ainsi qu'au marché du travail —, mais aussi les résultats des enquêtes que les bureaux régionaux de la Banque mènent auprès des entreprises.

En décembre, le Musée de la monnaie de la Banque a lancé un nouveau site qui propose aux internautes une visite virtuelle de sa collection ainsi qu'une section sur l'histoire de la monnaie.

Besoins financiers

Afin que les objectifs définis dans le plan à moyen terme puissent être réalisés, les dépenses d'exploitation seront augmentées au cours des trois prochaines années, mais cette augmentation sera partiellement compensée par les économies découlant des nouveaux changements prévus à la prestation des services généraux. La hausse nette des dépenses soutiendra le programme de recherche élargi de la Banque, sa nouvelle stratégie relative aux billets, son rôle accru dans la gestion financière ainsi que les initiatives de l'institution portant sur la technologie et la gestion du talent et du savoir.





Réunion du Conseil d'administration au siège de la Banque

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET LE LEADERSHIP

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque assume la gouvernance de l'institution et exerce certaines activités liées aux finances, aux ressources humaines et à l'administration. Pour sa part, le gouverneur est responsable de la conduite de la politique monétaire et des autres fonctions de la Banque.

Le Conseil est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs externes viennent des diverses régions du pays et assurent un lien important entre ces dernières et la Banque. Ils sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances. Si un remplaçant n'a pas encore été trouvé à l'expiration du mandat d'un administrateur, celui-ci reste en poste jusqu'à ce que la nomination ait été faite.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2002

En 2002, le Conseil d'administration a joué un rôle actif dans l'élaboration du nouveau plan à moyen terme de la Banque. Il a notamment étudié l'orientation générale du plan, ses priorités et les ressources nécessaires à

l'atteinte des objectifs visés. Le Conseil a continué de porter une grande attention à la restructuration du département des Services généraux consécutive à l'impartition, en 2001, des opérations et des systèmes liés aux titres au détail.

Devant l'augmentation du nombre de cas de contrefaçon, des membres du Conseil ont formé durant l'année le Groupe consultatif sur la monnaie, qui travaille en étroite collaboration avec la Haute Direction et les experts en monnaie de l'institution à l'élaboration de la nouvelle stratégie relative aux billets prévue dans le plan à moyen terme de la Banque. Une revue du mandat de ce groupe devrait avoir lieu avant la fin de 2003.

La surveillance exercée par le Conseil porte, entre autres choses, sur le cadre de gestion du risque instauré par la Banque et sur les mesures mises au point pour garantir la sécurité et la poursuite des activités essentielles de l'institution en cas d'imprévu. En 2002, les efforts déployés dans ces deux domaines ont été intensifiés compte tenu du contexte extérieur incertain.

Le Conseil suit également de près la nouvelle démarche entreprise par la Banque en vue de perfectionner les compétences nécessaires pour réaliser ses objectifs et répondre à ses besoins futurs en matière de leadership, particulièrement du point de vue de la planification de la relève. Parmi les autres initiatives sur lesquelles le Conseil s'est penché pendant l'année, mentionnons le développement des capacités de recherche et d'analyse à moyen terme et une revue du Régime de pension de la Banque.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Dodge

David Dodge
Gouverneur



Malcolm Knight

Malcolm Knight
Premier sous-gouverneur



Paul J. Massicotte

Paul J. Massicotte
Montréal, Québec
Nommé en juin 1995
Administrateur principal

Raymond Garneau
Westmount, Québec
Nommé en mars 1996

James S. Hinds
Sudbury, Ontario
Nommé en mars 1996

J. Spencer Lanthier
Toronto, Ontario
Nommé en mars 2000



Raymond Garneau



James S. Hinds



J. Spencer Lanthier



Winston Baker



Kit Chan



Walter Dubowec



Daniel F. Gallivan



Barbara Hislop



Aldéa Landry



Barbara Stevenson



Kevin Lynch

***Winston Baker*¹**

St. John's, Terre-Neuve
Nommé en mars 1996

Kit Chan

Calgary, Alberta
Nommée en avril 1999

***Walter Dubowec*²**

Winnipeg, Manitoba
Nommé en mars 1996

Daniel F. Gallivan

Halifax, Nouvelle-Écosse
Nommé en juillet 2000

Barbara Hislop

Vancouver, Colombie-Britannique
Nommée en mars 1998

Aldéa Landry

Moncton, Nouveau-Brunswick
Nommée en mars 1996

Barbara Stevenson

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Nommée en octobre 1994

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances
Membre d'office

¹ Le 10 décembre, M. Paul Dicks, de Corner Brook, à Terre-Neuve, a été nommé par décret en remplacement de M. Baker.

² Le 10 décembre, M. Armin Martens, de Winnipeg, au Manitoba, a été nommé par décret en remplacement de M. Dubowec.

Au 31 décembre 2002, un poste était vacant.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Dodge

Gouverneur

Malcolm Knight

Premier sous-gouverneur

Paul J. Massicotte

Administrateur principal, président du Comité du régime de gestion et membre du Comité de direction et du Groupe consultatif sur la monnaie

Comptable agréé

- Président et chef de la direction, FPI Alexis Nihon
- Membre du Conseil d'administration, Conseil pour l'unité canadienne
- Membre du Conseil d'administration, Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne

Raymond Garneau

Membre du Comité de la vérification

- Président du Conseil d'administration, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers, et ses filiales, Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie, et Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers
- Membre de conseils d'administration de diverses sociétés, notamment MAAX Inc. et Service de conciliation des assurances de personnes du Canada

James S. Hinds

Membre du Comité de la vérification, du Comité des ressources humaines et de la rémunération, du Comité des immeubles et des Fonds de pension en fiducie

Avocat

- Associé, Hinds and Sinclair

J. Spencer Lanthier

Président du Comité de la vérification et du Groupe consultatif sur la monnaie et membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

Comptable agréé

- Vice-président et membre du Conseil d'administration, Groupe TSX Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Gerdau AmeriSteel Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Ellis-Don Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Bruce Power Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Le Groupe Intertape Polymer Inc.
- Membre du Conseil d'administration, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et Corporation Financière Canada-Vie
- Membre du Conseil d'administration, TorStar Corporation

Winston Baker

Membre du Comité de la vérification et du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Ancien enseignant et politicien

- Président, WB Holdings Ltd.

Kit Chan

Présidente du Comité des immeubles et membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Groupe consultatif sur la monnaie

- Directrice, KBC Enterprises Ltd.
- Coprésidente, campagne Centraide 2003, ville et région de Calgary
- Administratrice et secrétaire générale, ACT Cinemage Group Ltd.
- Associée, Canada Education Inc.
- Associée, Good Earth Art

Walter Dubowec

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité des immeubles

Comptable agréé

- Ancien associé directeur général, Deloitte & Touche s.r.l.
- Président du Conseil et directeur, The Joe Brain Foundation Inc. et sa filiale, J.M.B. Canadian Explorations Ltd.
- Trésorier, Foundation for Health Inc.
- Administrateur, Manitoba Medical College Foundation
- Administrateur et trésorier, The Antonia Kotowich Foundation Inc.
- Membre, The Associates, Asper School of Business
- Membre et conseiller, Saint John's Haven Inc.
- Membre, Cercle canadien de Winnipeg
- Membre laïque, conseil financier de l'Ukrainian Catholic Archeparchy de Winnipeg

Daniel F. Gallivan

Membre du Comité de la vérification, du Comité des immeubles et du Groupe consultatif sur la monnaie

Avocat

- Associé, Cox Hanson O'Reilly Matheson
- Administrateur, Ombudsman des services bancaires et d'investissement
- Administrateur, ASCO Canada Ltd. et ASCO (K&D) Ltd.
- Secrétaire, NovaScotian Crystal Limited
- Administrateur, Temple de la renommée des sports de la Nouvelle-Écosse

Barbara Hislop

Membre du Comité de direction, du Comité du régime de gestion et du Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Cadre, Canfor Corporation
- Présidente-directrice générale, Genus Resource Management Technologies Inc.
- Administratrice, Forintek Canada Corporation
- Administratrice, Compagnie de la Baie d'Hudson
- Administratrice, Chambre de commerce de Vancouver

Aldéa Landry

Présidente du Comité de la planification et du budget et du Comité de nomination (Programme de bourses de recherche) et membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

Avocate

- Présidente, Landal Inc.
- Présidente, Les Services d'arbitrage J.F.L. Inc.
- Administratrice, The Shaw Group, Halifax
- Présidente, Comité consultatif de TVA (réseau national de télévision)
- Vice-présidente, Réseau Capital-Risque Atlantique
- Administratrice, Institut de recherche médicale Beauséjour
- Membre, Conseil économique des provinces de l'Atlantique
- Membre du Conseil d'administration, YMCA

Barbara Stevenson

Présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du Comité de la vérification

Avocate

- Associée, Carr, Stevenson & MacKay
- Administratrice, CSM Holdings Company Ltd.
- Administratrice, Island Home & Mortgage Services Ltd.
- Première vice-présidente, Heart and Stroke Foundation of Prince Edward Island

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances

(Membre d'office)

- Membre du Comité de direction

Le Conseil d'administration s'intéresse, dans le cadre de ses fonctions de surveillance générale, à l'efficacité de la conduite de la politique monétaire, et notamment aux normes régissant la collecte de renseignements, ainsi qu'à la qualité du personnel et des analyses que celui-ci fournit. Afin d'obtenir l'avis de spécialistes indépendants sur les activités de la Banque, les membres du Conseil ont eu des entretiens privés avec des représentants du Fonds monétaire international et avec le conseiller spécial, M. John Chant, universitaire invité à travailler avec l'équipe de direction de la Banque pour une période d'un an qui s'est terminée en juillet 2002.

Les pratiques de gouvernance du Conseil d'administration

Le Conseil se tient continuellement au fait des pratiques exemplaires de gouvernance applicables à la Banque. Après avoir étudié le rapport Saucier, intitulé *Au delà de la conformité, la gouvernance*, il a légèrement modifié les responsabilités de l'administrateur principal. Cet examen lui a donné l'assurance que ses pratiques de gouvernance actuelles sont conformes aux meilleures pratiques énoncées dans le rapport.

Les membres du Conseil participent à six comités permanents et à un groupe consultatif chargés d'étudier les dossiers qui sont soumis pour consultation ou en vue d'une décision :

- le Comité de direction;
- le Comité du régime de gestion;
- le Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- le Comité de la vérification;
- le Comité de la planification et du budget;
- le Comité des immeubles;
- le Groupe consultatif sur la monnaie.

L'administrateur principal et le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération rencontrent chaque année le gouverneur et le premier sous-gouverneur afin d'évaluer le rendement de ces derniers et de discuter des objectifs pour l'année à venir. Le Comité du régime de gestion et l'ensemble du Conseil participent aussi à l'évaluation annuelle du rendement des sous-gouverneurs, de l'avocat général et secrétaire général et du directeur de l'administration.

Après chaque réunion du Conseil, les administrateurs externes se réunissent seuls, sous la présidence de l'administrateur principal. Cette mesure permet au Conseil d'agir indépendamment de la direction. En 2002, comme c'est leur habitude chaque année, les administrateurs ont évalué la qualité de leur intention afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gouvernance ont été appliquées.

Les administrateurs sont rémunérés en fonction d'un système d'honoraires recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2002, la rémunération versée à l'ensemble des administrateurs externes s'est élevée à 260 400 \$.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, qui assument collectivement la responsabilité de la politique monétaire et des décisions relatives aux systèmes financiers. Le Conseil de direction détermine par consensus le taux cible du financement à un jour. Les décisions concernant ce taux sont normalement annoncées à huit dates préétablies chaque année.

CONSEIL DE DIRECTION (de gauche à droite) ›

PIERRE DUGUAY Sous-gouverneur Questions relatives à l'économie canadienne Billets de banque	SHERYL KENNEDY Sous-gouverneure Marchés financiers	CHARLES FREEDMAN Sous-gouverneur Institutions financières Systèmes de compensation et de règlement
PAUL JENKINS Sous-gouverneur Questions économiques et financières internationales Communications publiques	MALCOLM KNIGHT Premier sous-gouverneur Chef de l'exploitation	DAVID DODGE Gouverneur et président du Conseil d'administration





Bureau supérieur de direction : (debout, de gauche à droite) Mark Jewett, Malcolm Knight, Sheryl Kennedy, Dan MacDonald, David Dodge et Paul Jenkins; (assis, de gauche à droite) Charles Freedman, Janet Cosier, Pierre Duguay et Gerry Gaetz

Le Bureau supérieur de direction

Le Bureau supérieur de direction voit à ce que les questions d'orientation stratégique et de gestion reçoivent une attention particulière à l'échelon le plus élevé de la Banque. Il favorise aussi la délégation et la coordination en matière décisionnelle. En plus des membres du Conseil de direction, le Bureau supérieur de direction comprend l'avocat général et secrétaire général, le directeur de l'administration, le conseiller en planification stratégique et gestion des risques, et le chef du département des Services généraux.

Les activités de la Banque sont regroupées en dix départements. Les chefs de département sont responsables des opérations menées dans leurs secteurs respectifs et veillent à ce que les politiques et les priorités de l'institution

soient respectées. Chaque chef conclut avec un membre du Bureau supérieur de direction une entente qui définit les objectifs généraux et les pouvoirs financiers du département pour l'année à venir.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion, qui est formé des membres du Bureau supérieur de direction, des conseillers, des chefs de département et des directeurs des ressources humaines et des finances, se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions liées à la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées à l'échelle de l'institution.

BANQUE DU CANADA



BUREAUX RÉGIONAUX

VANCOUVER



CALGARY



OTTAWA,
SIÈGE

MONTRÉAL

HALIFAX

TORONTO

Les représentants régionaux

Les bureaux régionaux sont chargés de resserrer les liens entre la Banque et les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et diverses associations ou organisations de tous les coins du pays. Le personnel de ces bureaux apporte une contribution appréciable à la compréhension qu'a la Banque des marchés financiers et de l'évolution économique des régions et à la sensibilisation du public aux éléments de sécurité des billets de banque. Les représentants des bureaux de Toronto et de Montréal consultent régulièrement les acteurs des marchés financiers partout au pays. En 2002, la Banque a créé un poste à New York afin d'améliorer les communications avec les milieux financiers américains.

COMPT E R E N D U
D ' I N T E N D A N C E





POLITIQUE MONÉTAIRE

La grande vigueur de l'économie canadienne tient pour beaucoup au solide cadre de formulation de la politique monétaire et à la conduite habile de celle-ci. Les cibles en matière d'inflation ont contribué à ancrer les attentes et permis un assouplissement marqué des conditions monétaires pour faire face aux chocs survenus en 2001. [traduction]

Consultations au titre de l'article IV — exercice 2003
Énoncé de la mission du FMI (15 novembre 2002)

La politique monétaire menée par la Banque du Canada favorise la bonne tenue de l'économie et l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le cadre de conduite de la politique monétaire repose sur une fourchette cible de maîtrise de l'inflation qui est définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et centrée sur un point médian de 2 %. La poursuite de cette cible a permis au pays de bénéficier non seulement d'un taux d'inflation stable et plus prévisible, mais aussi d'une économie plus vigoureuse et plus stable.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en faisant varier le taux cible du financement à un jour. Les modifications de ce taux agissent sur les autres taux d'intérêt et de rendement de même que sur le cours du dollar canadien. À la longue, cette incidence se répercute sur la dépense globale, puis finalement sur l'inflation. En règle générale, l'effet des mesures prises par la Banque se fait sentir sur l'inflation de façon graduelle et cumulative au cours d'une période de 18 à 24 mois.

Réalisation de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence, qui guide la Banque dans la conduite de la politique monétaire, a commencé l'année 2002 tout juste sous la cible de 2 % puis elle a oscillé autour de

Les cibles de maîtrise de l'inflation et la stabilité économique

Le degré de surutilisation (ou de sous-utilisation) de la capacité de production d'un pays est une importante source de pressions à la hausse (ou à la baisse) sur l'inflation. Une politique monétaire qui vise à stabiliser l'inflation contribuera par conséquent à équilibrer aussi les pressions s'exerçant sur la capacité. Puisque cette dernière affiche une moins grande variabilité au fil du temps, la croissance de la production aura également tendance à être plus régulière. C'est en effet ce qu'on a pu observer au Canada depuis l'adoption, en 1991, de cibles de maîtrise de l'inflation. La croissance de la production est maintenant bien moins variable qu'elle ne l'était dans les années 1980, et les pressions sur la capacité de l'économie affichent elles aussi une plus grande stabilité.

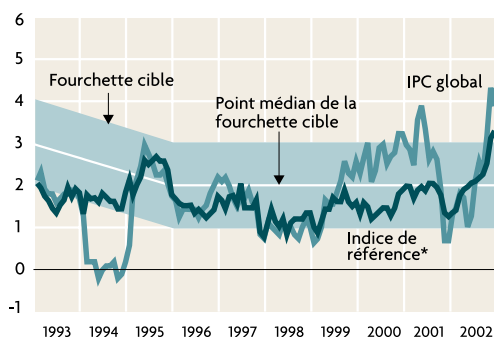
2,2 % de février à juillet. Elle a ensuite grimpé pour atteindre un sommet de 3,1 % en novembre, sous l'effet principalement de plusieurs facteurs ponctuels, à savoir une hausse des tarifs de l'électricité et des primes d'assurance automobile et le renchérissement de certains biens dont les prix avaient temporairement été réduits un an auparavant. Le taux d'augmentation de l'IPC global a, quant à lui, crû plus rapidement. Il a dépassé la limite supérieure de la fourchette cible durant les trois derniers mois de l'année, en raison du relèvement des cours du pétrole et des taxes sur le tabac, deux composantes dont ne tient pas compte l'indice de référence.

À la fin de 2002, la progression de l'inflation mesurée par les deux indices était cependant plus vive que ce à quoi la Banque s'attendait, résultat à la fois de la persistance des majorations de primes d'assurance et d'une certaine généralisation des pressions sur les prix. En janvier 2003, à la lumière des taux d'inflation plus élevés que prévu ainsi que des diverses mesures des pressions s'exerçant sur l'appareil de production, la Banque a conclu que l'économie canadienne tournait vraisemblablement plus près des limites de sa capacité qu'elle ne l'avait d'abord cru.

Toutefois, les taux d'inflation attendus à moyen et à long terme sont demeurés près de 2 %, si l'on se fonde tant sur la moyenne des taux d'inflation prévus par le secteur privé que sur l'écart de rendement entre les obligations classiques et les obligations indexées sur le coût de la vie.

Au début de 2002, les doutes persistaient quant à la rapidité avec laquelle les économies canadienne et américaine se relèveraient après le ralentissement de 2001 et l'ébranlement de la confiance des consommateurs et des entreprises provoqué par les attentats terroristes de septembre 2001. Aussi la Banque a-t-elle abaissé le taux cible du financement à un jour de 25 points de base à la date d'annonce préétablie de janvier, le ramenant à 2 %. Au cours des trois mois suivants, il était devenu évident non seulement que les capacités inutilisées au sein de l'économie canadienne n'avaient pas augmenté au dernier trimestre

Indice des prix à la consommation
Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

de 2001, mais aussi que le Canada et les États-Unis avaient tous deux connu une reprise vigoureuse au premier trimestre de 2002. La Banque a donc décidé de réduire progressivement la forte détente monétaire qui était en place, en commençant par relever le taux cible du financement à un

jour de 25 points de base à la date d'annonce préétablie d'avril. Elle a fait de même en juin et en juillet, pour porter le taux directeur à 2,75 %, puisque la croissance était demeurée robuste au pays au second trimestre.

Dans les mois qui ont suivi, les incertitudes concernant le rythme de la reprise aux États-Unis et dans le monde se sont amplifiées. L'inquiétude a également gagné les marchés financiers, en partie à la suite des révélations troublantes sur les pratiques de gouvernance et de comptabilité de certaines grandes entreprises américaines. En outre, les risques sur le plan géopolitique se sont accentués au regard de la situation au Proche-Orient. Principalement sous l'effet de ces facteurs, le rythme d'expansion de l'économie a ralenti au second semestre de 2002 pour revenir à un niveau proche de celui de la production potentielle, estimé à 3 % par la Banque. Par conséquent, celle-ci a laissé son taux directeur inchangé au cours des cinq derniers mois de l'année et au début de 2003. En tablant sur une réduction appropriée de la détente monétaire, la Banque s'attend à ce que l'économie continue de fonctionner à un *niveau* proche des limites de sa capacité en 2003 et dans les premiers mois de 2004 et à ce que l'inflation mesurée par l'indice de référence revienne à la cible de 2 % au cours de la même période.

L'IPC et la volatilité des prix de l'énergie

La volatilité des cours de l'énergie a été la principale cause des variations de l'IPC global ces dernières années. La baisse que ces prix ont accusée de la fin de 1997 au début de 1999 a maintenu l'inflation mesurée par cet indice près ou en deçà de la limite inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 % durant la plus grande partie de la période. À l'inverse, lorsque l'énergie a fortement renchéri entre le milieu de 1999 et celui de 2001, le taux d'augmentation de l'IPC global a dépassé de beaucoup celui de l'indice de référence. Les variations du plus récent cycle des cours de l'énergie ont fait passer le taux d'accroissement de l'IPC global en dessous de la cible à la fin de 2001, puis au-dessus de celle-ci à la fin de 2002. Comme les mesures de politique monétaire ne font sentir leurs effets sur l'inflation qu'après de longs délais, on ne peut compter sur elles pour contrebalancer de telles fluctuations, qui sont le plus souvent imprévisibles et de courte durée. C'est d'ailleurs pourquoi la Banque préfère utiliser comme guide une mesure de l'inflation fondamentale qui exclut les composantes les plus volatiles.

Évaluation de la situation internationale

Comme en 2001, la plupart des chocs qui ont frappé l'économie canadienne en 2002 sont venus de l'étranger, en particulier des États-Unis. L'échange d'information lors des assemblées internationales auxquelles participent des représentants de la Banque continue d'avoir une valeur inestimable — qu'il s'agisse des réunions des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G10, d'autres séances régulières tenues à la Banque des Règlements Internationaux, de celles des groupes de travail et des comités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ou des rencontres des membres du G7, du G10, du G20 et du Comité



Conférenciers au colloque économique de novembre 2002 : (en haut) Michael Devereux, de l'Université de la Colombie-Britannique; (en bas, de gauche à droite) Martin Eichenbaum, de l'Université Northwestern, Beverly Lapham, de l'Université Queen's, et Sharon Kozicki, de la Banque fédérale de réserve de Kansas City

monétaire et financier international du Fonds monétaire international. En 2002, le Canada a présidé les réunions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G7, accueillant l'une d'entre elles dans la région de la capitale nationale en février. La Banque a également été l'instigatrice de l'utilisation de la vidéoconférence pour certaines rencontres internationales, entre autres celles des suppléants des gouverneurs des banques centrales du G7.

Les employés de la Banque continuent à fournir des informations et des conseils sur la poursuite de cibles d'inflation en régime de changes flottants dans le cadre de réunions internationales auxquelles assistent des représentants des pays à marché émergent et de l'aide technique offerte à la Banque et à l'étranger.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

En 2002, la Banque a poursuivi l'expansion de son programme de communication sur la conduite de la politique monétaire et le rôle du taux de change et du régime de changes flottants au Canada. Au moyen d'allocutions, d'exposés et de nombreux articles de la *Revue*, elle s'est employée à expliquer ses procédures ainsi que les recherches continues qu'elle effectue dans ces domaines.

La Banque considère comme hautement prioritaire le maintien d'un dialogue permanent avec les entreprises, les administrations publiques et le milieu universitaire sur les questions d'économie et de politique monétaire. Les employés de

Programme de bourses de recherche

Lancé en 2002, le Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada concourra de manière importante à favoriser la recherche de pointe par l'intermédiaire de partenariats avec des organismes et des personnes de l'extérieur. Les bourses seront accordées à des universitaires dont l'excellence est reconnue dans un domaine de recherche crucial pour l'exécution du mandat de la Banque et qui sont susceptibles de continuer à apporter une contribution remarquable dans leur champ d'intérêt. Chaque bourse prévoit le versement d'un traitement au chercheur ainsi que d'autres sommes pour couvrir les frais d'assistantat de recherche et les dépenses connexes. Les premières bourses seront allouées au début de 2003. Les titulaires des bourses passeront trois jours chaque année à la Banque afin d'exposer leurs travaux aux chercheurs et responsables de l'institution.

(Pour de plus amples renseignements, consulter le site www.banqueducanada.ca/bourses.)

ses bureaux régionaux sont activement engagés dans ce dialogue. Ils assistent également le Conseil de direction et les administrateurs dans leurs initiatives de communication partout au pays.



Colloque sur les communications : Manfred Körber, de la Banque centrale européenne, et David Hawley, du Fonds monétaire international

La Banque accueille un colloque sur les communications

En octobre 2002, la Banque était l'hôte du tout premier colloque international réunissant des experts en communication des grandes banques centrales. On y a abordé un certain nombre de thèmes qui concernent de près ou de loin tous les responsables des communications relatives à la politique monétaire : communications stratégiques, relations avec les médias, communications avec le grand public et sensibilisation, communications en période de crise, utilisation actuelle et future des sites Web des banques centrales et mesures du rendement. Les exposés et les discussions ont mis en lumière les défis communs qui se posent aux communicateurs en cette ère d'ouverture et de transparence accrues, de même que différents points de vue sur la façon de les relever.



Recherche et analyse

La recherche et l'analyse jouent un rôle essentiel dans la formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire. En 2002, les chercheurs de la Banque ont participé activement à quelque 90 séminaires et colloques réunissant des universitaires ou des employés de banques centrales. Durant l'année, l'institution a conclu un certain nombre d'ententes de partenariat avec d'autres banques centrales, des instituts de recherche et des professeurs d'université. Des relations de nature plus informelle ont par ailleurs été nouées avec une quarantaine de chercheurs venus présenter leurs travaux aux séminaires, ateliers et colloques organisés à l'initiative de la Banque.

Le colloque économique annuel de la Banque tenu en 2002 a fait le point sur l'état actuel des connaissances concernant l'interaction entre la politique monétaire et le processus de détermination des prix et des salaires. Comme la Banque poursuit une cible d'inflation, elle continue d'accorder une importance prioritaire à ce domaine de recherche. De fait, elle a lancé une enquête sur le comportement des entreprises canadiennes en matière de prix.

La liste des travaux de recherche réalisés par le personnel et publiés par la Banque ou à l'extérieur est présentée dans un catalogue annuel, qui est paru pour la première fois en 2002. Un nombre record de 42 documents de travail ont été produits par la Banque l'année dernière.

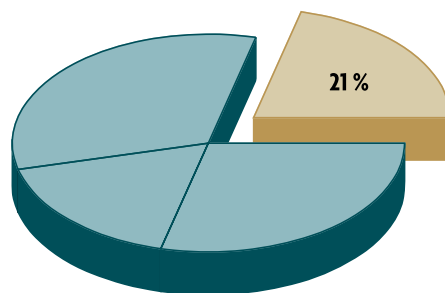
Suivant l'orientation énoncée dans son nouveau plan à moyen terme, la Banque a commencé à élargir le champ de ses recherches sur les questions structurelles et sectorielles qui touchent l'économie canadienne, par exemple la productivité globale et les marchés du travail. Les recherches concernant l'évolution de la structure des marchés du crédit et ses répercussions sur la transmission de la politique monétaire sont également jugées prioritaires dans le plan.

L'ajout à moyen terme d'effectifs dans les bureaux régionaux permettra d'étoffer les recherches et les analyses liées aux enquêtes régionales et à d'autres sujets d'intérêt régional ou sectoriel.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation reliées à la fonction Politique monétaire ont progressé en 2002 par rapport à l'exercice précédent, conformément aux plans établis. Les activités de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire ont coûté 51,1 millions de dollars en 2002, soit environ 21 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de l'institution (exclusion faite des coûts relatifs à la restructuration et des coûts connexes), contre 43,4 millions en 2001. Cette hausse est en partie attribuable aux augmentations prévues des ressources en personnel associées à l'intensification des recherches sur les questions structurelles et sectorielles et à l'accroissement des initiatives de communication.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Politique monétaire





Les hivers de mon enfance étaient des saisons longues, longues. Nous vivions en trois lieux : l'école, l'église et la patinoire; mais la vraie vie était sur la patinoire.

Lancement du nouveau billet de 5 dollars : le célèbre auteur canadien Roch Carrier, avec un extrait de son conte bien connu, *Le chandail de hockey*. À droite, la légende du hockey Jean Béliveau et Kim St-Pierre, gardienne de but de l'équipe canadienne de hockey féminin et médaillée d'or aux Jeux olympiques.



MONNAIE

Les Canadiens comptent sur la Banque du Canada pour les approvisionner de manière fiable et économique en billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. La contrefaçon, défi permanent pour la Banque, est en hausse depuis quelques années en raison de l'utilisation de nouvelles technologies plus perfectionnées.

Face à cette menace, la Banque a redoublé ses efforts pour mieux renseigner le public sur les techniques de détection des faux billets, dissuader la contrefaçon grâce à diverses initiatives menées en collaboration avec les organismes d'application de la loi et améliorer les caractéristiques de sécurité des billets.

Cas de contrefaçon

Le nombre de contrefaçons est passé de 130 000 en 2001 à 210 000 (estimation) en 2002, à cause d'une forte augmentation du nombre de fausses coupures de 10 dollars.

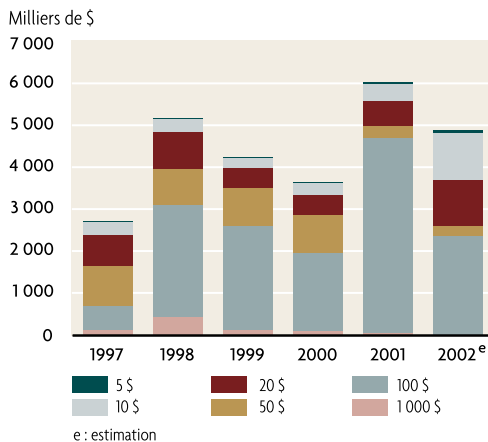
Parallèlement, la valeur des billets contrefaits a chuté pour s'établir à 5 millions de dollars (estimation) en 2002, comparativement à



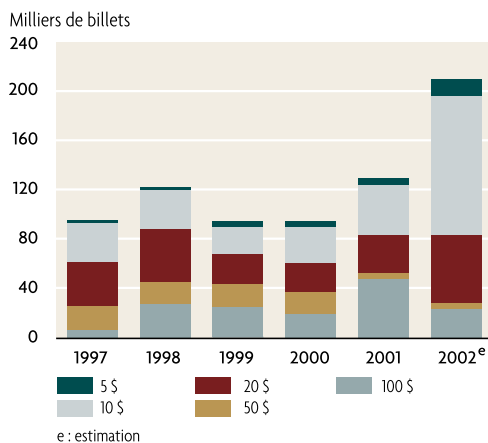
6,0 millions en 2001. Cette diminution s'explique par la baisse que le nombre de faux billets de 100 dollars retirés de la circulation a enregistrée à la suite de l'arrestation, en juillet 2001, des responsables d'une importante opération de faux-monnayage.

Bien que la quantité de faux billets retirés de la circulation soit très faible par rapport au nombre de billets authentiques (1,4 milliard), la contrefaçon peut imposer aux Canadiens des coûts non négligeables, qui vont au-delà des pertes directes subies par les victimes. Conséquence plus grave encore, le public pourrait perdre confiance dans les billets de

Valeur des faux billets retirés de la circulation



Nombre de faux billets retirés de la circulation



banque comme mode de paiement s'il craint que les billets qu'il utilise ne soient pas authentiques ou ne soient pas acceptés d'emblée.

Sensibilisation du public

Un public averti demeure l'une des meilleures armes contre la contrefaçon. Les billets de banque sont pourvus de nombreuses caractéristiques de sécurité, mais celles-ci ne sont efficaces que si le public les reconnaît et sait en tirer parti.

En mars 2002, la Banque a émis son nouveau billet de 5 dollars, la deuxième coupure de la série *L'épopée canadienne*, introduite en janvier 2001. Le dévoilement de ce billet, dont le thème est *Enfants au jeu*, a été l'occasion pour la Banque de faire mieux connaître du public les éléments de sécurité de toutes les coupures existantes. Le lancement auprès des médias nationaux, qui a eu lieu à Montréal, s'est accompagné le même jour d'exposés techniques à l'intention des médias de diverses régions. Des séances d'information ont aussi été organisées par la suite aux quatre coins du pays.

Au cours de 2002, le personnel de la Banque a donné quelque 450 exposés — ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 2001 — sur les techniques de détection de la contrefaçon à des caissiers d'institutions financières et de commerces, à des policiers, à des groupements d'entreprises et de citoyens ainsi que dans des établissements scolaires.

Ce volet du programme a été complété par d'autres initiatives : entrevues accordées aux médias, réponses aux demandes de renseignements du public et distribution d'affiches, de dépliants, de vidéos, de trousseaux d'information, de DVD et de CD-ROM. La Banque offre aussi un nouvel outil qui permet au public de se familiariser avec les éléments de sécurité des billets : une vidéo de formation diffusée par Internet.

La Banque a également établi des partenariats avec des associations nationales et régionales ayant un intérêt particulier pour la détection des faux billets, comme le Conseil canadien du commerce de détail et le Conseil québécois du commerce de détail. Une campagne visant à sensibiliser le public et à améliorer l'observation de la loi en matière de contrefaçon a été menée avec succès de concert avec les services de police de Calgary dans le cadre de leur programme de liaison avec les milieux d'affaires locaux. La Banque travaille à développer ce type de partenariat au sein d'un programme mieux intégré à l'échelle nationale.

Le Musée de la monnaie

Créée en 2001, l'exposition itinérante du Musée de la monnaie, *La vraie couleur de vos billets*, a ouvert ses portes à Montréal, en parallèle avec le lancement du nouveau billet de 5 dollars; elle s'est ensuite transportée à Kenora, puis à Fort Frances. Depuis décembre 2002, une partie de la collection du Musée est accessible en ligne dans le site Web de la Banque. On espère ainsi accroître de façon sensible le rayonnement du Musée, qui accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs à Ottawa.

Dissuasion de la contrefaçon et amélioration de l'observation de la loi

En 2002, la Banque a commencé à collaborer davantage avec les organismes responsables de l'application des lois canadiennes en matière de contrefaçon. Elle a ainsi présenté des exposés aux procureurs de la Couronne sur les répercussions sociales et économiques de la contrefaçon et a fourni des renseignements aux policiers pour les aider à engager des poursuites de manière efficace.

La Banque a aussi intensifié ses relations avec les services de police provinciaux et municipaux afin de suivre l'évolution de la contrefaçon à l'échelle locale, d'appuyer leurs initiatives visant l'application de la loi et de coordonner les activités de sensibilisation. Elle a continué de surveiller et d'analyser les cas de contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada.



Des visiteurs au Musée de la monnaie de la Banque



Amélioration de la sécurité des billets

Pour faire face au risque croissant de contrefaçon, la Banque a décidé de renforcer la sécurité des trois plus grosses coupures (20, 50 et 100 dollars). En 2002, elle a entrepris une réévaluation des diverses caractéristiques de sécurité qui pourraient être intégrées à ces

coupures, en s'appuyant sur l'expertise d'autres banques centrales et de concepteurs d'éléments de sécurité pour les billets. Ces efforts ont débouché sur la sélection d'une série de nouvelles caractéristiques perfectionnées qui seront plus faciles à reconnaître et rendront la tâche des faux-monnayeurs plus ardue.

La conception des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne* est fort avancée. Le lancement de la première est prévu pour le premier semestre de 2004 et celui des deux autres dans les douze mois qui suivront.

La contrefaçon constitue un problème universel qui exige un effort international de concertation. C'est pourquoi la Banque prend part activement à plusieurs initiatives avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers ainsi que des fabricants et des fournisseurs de matériel. Celles-ci sont l'occasion d'échanger des idées sur les

différents aspects de la conception, de la production et de la distribution des billets et de collaborer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'implantation de nouvelles technologies.

La participation de la Banque au Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10 et présidé par un de ses cadres supérieurs, témoigne de son engagement envers l'effort international. Ce groupe a eu pour principale tâche de mettre au point un système pour déjouer la contrefaçon reposant sur des procédés informatiques. En 2002, ce nouveau système a été intégré à bon nombre d'appareils et de logiciels de reprographie numérique.

Satisfaction de la demande de billets

Il ne suffit pas que les billets soient sûrs; les Canadiens doivent pouvoir se les procurer quand et où ils en ont besoin. Pour la Banque, cela signifie prévoir la demande, gérer les stocks et mener à bien les préparatifs complexes qu'exige la mise en circulation d'une nouvelle série. Son personnel travaille en relation étroite avec les institutions financières pour que le système national de distribution des billets fonctionne avec efficacité. À la fin de 2002, l'encours des billets était de 41,1 milliards de dollars, une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

En 2002, la Banque a entrepris une revue de sa stratégie de gestion des stocks de billets avec le concours d'un professeur de l'Université de l'Alberta. Elle a également effectué des recherches qui sont venues confirmer que le public a moins de mal à reconnaître les caractéristiques de sécurité et à vérifier l'authenticité d'un billet lorsque ce dernier est en bon état. Par conséquent, la Banque prévoit remplacer les billets usés plus rapidement afin d'élever la qualité générale des billets en circulation. Les effets de ce changement de stratégie se feront sentir au cours des prochaines années.

Comment joindre les responsables du programme relatif à l'observation de la loi et à la communication sur les billets de banque

OTTAWA :

Équipe chargée de l'observation et de la communication sur les billets de banque

Tél. : 1 888 513-8212

Télec. : (613) 782-7533

Courriel : education@banqueducanada.ca

Site Web : www.banqueducanada.ca

Musée de la monnaie

Tél. : (613) 782-8914

Télec. : (613) 782-7761

Courriel : museum-musee@banqueducanada.ca

On trouvera à la page 70 les coordonnées du personnel des bureaux régionaux de la Banque.



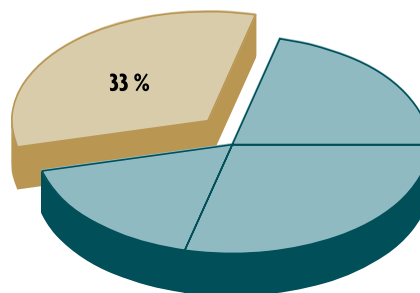
Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Monnaie se sont établies à 78,8 millions de dollars en 2002, soit environ 33 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque (non compris les coûts relatifs à la restructuration et les coûts connexes). Cette somme représente une hausse de 13,2 millions par rapport à 2001.

Une bonne partie de cette augmentation est liée à la production et à la distribution de billets en quantité suffisante pour répondre à la demande et constituer des stocks en prévision du lancement de la nouvelle coupure de 5 dollars.

Des fonds supplémentaires ont aussi été alloués au développement des activités de sensibilisation du public à la contrefaçon ainsi qu'à la conception de caractéristiques de sécurité améliorées destinées à protéger l'intégrité de notre monnaie.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Monnaie





La salle des marchés de la Banque

SERVICES DE BANQUE CENTRALE

Les deux principales responsabilités associées à la fonction Services de banque centrale sont la promotion de la stabilité financière et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Promotion de la stabilité financière

La confiance dans les institutions financières, les marchés et les systèmes de compensation et de règlement est essentielle à la bonne marche de l'économie, au Canada comme à l'étranger. La promotion de la sûreté et de l'efficacité de ces composantes fondamentales du système financier constitue une activité importante de la Banque et d'autres organismes du secteur public.

Initiatives prises par la Banque en 2002

Dans le cadre de ses efforts de promotion de la stabilité financière, la Banque :

- a lancé la *Revue du système financier*. Cette nouvelle publication semestrielle vise à mieux renseigner le public sur l'évolution du système financier canadien et à stimuler la discussion dans ce domaine;
- a accru les ressources affectées à l'étude des questions relatives à la stabilité financière et a commencé à organiser un colloque sur le sujet, qui aura lieu au deuxième semestre de 2003.

Systèmes de compensation et de règlement*

Surveillance générale des principaux systèmes

La Banque contribue à la stabilité financière en assurant la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement du pays, conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. L'année 2002 a été particulièrement chargée pour la Banque à cet égard. L'événement le plus marquant a sans doute été l'entrée en fonction de la CLS Bank (Continuous Linked Settlement), qui offre un service de règlement en continu des opérations de change. Il s'agit d'une banque à vocation

spécifique qui est conçue de manière à éliminer presque entièrement le risque associé au règlement de ces opérations.

Étant donné que le dollar canadien fait partie du groupe initial de devises transitant par la CLS Bank, la Banque du Canada compte parmi les banques centrales qui ont étudié les mesures de gestion du risque proposées. Au début de septembre 2002, le gouverneur de la Banque du Canada a assujéti la CLS Bank aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La Banque du Canada doit au premier chef s'assurer qu'une protection adéquate existe contre tous les risques liés au règlement des opérations où intervient le dollar canadien.

En 2002, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) a poursuivi ses efforts en vue de créer un système de compensation et de règlement qui traiterait la quasi-totalité des opérations sur titres au Canada, y compris celles qui portent sur les actions négociées en bourse. Ce nouveau système, appelé CDSX, s'appuie sur les mécanismes éprouvés de gestion du risque du Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM). Il devrait devenir opérationnel au premier semestre de 2003 et être désigné en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

L'Association canadienne des paiements (ACP) exploite deux systèmes de paiement, le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). À l'heure actuelle, le rôle du SACR se limite essentiellement au traitement et au règlement des paiements de détail, puisque la plupart des gros paiements qui y transitaient ont été pris en charge par le STPGV. En se fondant sur une analyse approfondie de la Banque du Canada, le gouverneur a décidé que l'exploitation du SACR ne comporte pas de risque systémique. La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* ne s'appliquera donc pas à ce système. En outre, la Banque continue d'inciter les membres de l'ACP à

* Le site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca) fournit des renseignements détaillés sur les systèmes de paiement et autres systèmes de compensation et de règlement.

transférer le règlement des gros paiements du SACR au STPGV. À cet égard, l'ACP a instauré en février 2003 une nouvelle règle interdisant le règlement des chèques papier de 25 millions de dollars et plus par le SACR.

Mise à jour des lignes directrices applicables aux systèmes de compensation et de règlement

En 2002, la Banque a mis à jour ses lignes directrices et ses normes minimales applicables aux systèmes de paiement, de compensation et de règlement qui sont assujettis aux dispositions de la *Loi*. Les nouvelles normes intègrent celles qui ont été publiées récemment par la Banque des Règlements Internationaux et par l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières.

Soutien opérationnel des systèmes de compensation et de règlement

La Banque contribue de façon toute particulière à la fiabilité et à l'efficacité des systèmes de compensation et de règlement en offrant divers services, dont la tenue des comptes que les participants de ces systèmes doivent détenir pour remplir leurs obligations et l'accroissement de liquidités aux exploitants et aux utilisateurs de ces systèmes. Elle a ainsi accepté de faire office de banquier de la CLS Bank, c'est-à-dire de recevoir et d'effectuer les paiements au nom de cette institution. De plus, la Banque du Canada a collaboré avec la CLS Bank et ses participants canadiens afin d'établir des mesures de contingence en cas de perturbations d'ordre opérationnel au sein du STPGV ou chez ses utilisateurs. Depuis l'entrée en fonction de la CLS Bank, la Banque, à l'instar de l'ACP et de la CDS, a avancé de sept heures le début de sa journée de traitement, qui commence maintenant juste après minuit.

Examen de la planification de la poursuite des activités à l'échelle du système financier

La résilience du système financier canadien revêt de l'importance non seulement pour ses participants, mais aussi pour les autres

agents économiques. Des événements tels que la tempête de pluie verglaçante qui a frappé l'est ontarien et le Québec en 1998, le passage à l'an 2000 et les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont mis en lumière à quel point les participants du système financier dépendent les uns des autres pour assurer la poursuite de leurs activités. En 2002, la Banque a amené divers acteurs du secteur financier à amorcer la discussion sur la solidité des plans de poursuite des activités qui sont indispensables au fonctionnement du système et de l'économie en général. Elle a également réévalué et amélioré ses propres mesures de contingence et plans de poursuite des activités.

Promotion de la stabilité financière internationale

La Banque a continué de participer activement à l'élaboration d'un cadre de règlement des crises financières internationales. Soulignons en particulier la publication, au printemps, d'un plan d'action par les membres du G7 visant à rendre plus prévisibles les interventions destinées à corriger des problèmes dans les économies de marché émergentes. Aux termes de ce plan d'action, un accord a été conclu sur la nécessité de limiter le concours des bailleurs de fonds officiels, sauf lorsque des procédures et des critères clairs justifient une exception. Le plan d'action propose également l'adoption d'une double démarche pour faciliter la résolution des crises. Le premier volet consisterait à inclure des clauses d'action collective dans les contrats d'emprunt des pays, et le deuxième, à mettre en place le mécanisme plus formel qui a été suggéré relativement à la restructuration de la dette souveraine.

La Banque fait partie de plusieurs groupes mondiaux qui s'occupent des questions liées à la stabilité financière internationale, dont le G20 et le Forum sur la stabilité financière (FSF). En 2002, les pays membres du G20, dont les représentants se sont rencontrés en Inde en novembre, se sont penchés plus particulièrement sur la mondialisation ainsi que

Recherche sur le système financier

Pour atteindre les objectifs de son plan à moyen terme, la Banque continue de développer sa capacité de recherche sur le système financier. Certains de ses travaux sont effectués avec des chercheurs de l'extérieur. Les travaux récents ont porté sur :

- l'élaboration de modèles de contrats financiers et de contagion;
- les effets du regroupement au sein du secteur financier sur la liquidité des marchés et le risque systémique;
- la création de modèles de systèmes de paiement pouvant servir à évaluer la probabilité d'événements porteurs de risque systémique;
- le comportement des participants et le risque opérationnel dans les systèmes de compensation et de règlement;
- l'observation et l'analyse des tendances récentes sur les marchés des capitaux.

Un thème a particulièrement retenu l'attention, soit l'amélioration des données sur les marchés de capitaux du Canada et l'évaluation de l'efficacité de ces marchés.



sur la résolution des crises et la lutte contre le financement des activités terroristes. L'automne dernier, la Banque a été l'un des hôtes de la réunion du FSF à Toronto. Ce forum cherche à promouvoir la stabilité financière internationale, l'amélioration du fonctionnement des marchés et la réduction du risque systémique par l'échange d'information et la collaboration à l'échelle mondiale des autorités de supervision et de surveillance du secteur financier.

Comme par les années passées, des employés de la Banque ont fourni une assistance technique à divers pays et ont participé à certaines missions du Programme d'évaluation du secteur financier menées par le Fonds monétaire international.

Marchés financiers

L'un des principaux défis des marchés financiers en 2002 a été de rétablir la confiance en leur intégrité après l'effondrement d'Enron et l'éclatement d'autres scandales dans des entreprises américaines. La Banque a apporté sa contribution au débat sur ces questions par l'entremise des allocutions du gouverneur et de sa participation à diverses tribunes sur les politiques publiques.

La Banque travaille également en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et acteurs du marché en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés canadiens, en particulier ceux des titres à revenu fixe. C'est ainsi qu'en 2002, elle a collaboré avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, la Bourse de Montréal et divers autres opérateurs du marché pour perfectionner la méthode qui permet de déterminer quotidiennement les taux d'intérêt de référence; ces taux servent à établir le prix des contrats de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers. La Banque a aussi appuyé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans leurs efforts pour réglementer adéquatement les systèmes de négociation parallèles des titres à revenu fixe et elle a soutenu l'Association canadienne des marchés des capitaux dans ses initiatives visant à promouvoir le traitement direct sur les marchés financiers canadiens.

Gestion financière

En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit au gouvernement canadien des services de trésorerie et des services bancaires ainsi que des conseils sur la gestion de la dette publique. Cet appui vise à aider le gouvernement à réaliser son objectif à cet égard, qui est d'avoir accès à un financement stable et à faible coût.

Services de trésorerie et services bancaires, et conseils sur la gestion de la dette

Les initiatives lancées en 2002 en matière de gestion de la dette ont surtout porté sur le renforcement des capacités d'analyse de la Banque dans ce domaine et le perfectionnement du programme de rachat d'obligations. Des recherches ont été menées pour mettre au point une méthode raffinée de simulation servant à l'analyse des arbitrages entre les coûts et les risques associés à la structure de la dette. Des améliorations ont été apportées au programme de rachat d'obligations après consultation des opérateurs du marché. Parmi elles, mentionnons des mesures permettant aux investisseurs d'échanger des titres d'État en circulation contre de nouveaux titres d'une émission de référence ainsi qu'un élargissement de l'éventail des obligations admissibles au rachat. En outre, l'intervalle entre l'heure limite de dépôt des offres et l'annonce des résultats d'une adjudication régulière a été réduit de nouveau en 2002, passant de 15 à 10 minutes; il avait été abaissé de 30 à 15 minutes l'année précédente.

Placement des fonds de l'État

La Banque voit au placement des soldes de trésorerie en dollars canadiens et des réserves de change du gouvernement.

Ces soldes de trésorerie varient entre 1 et 15 milliards de dollars et se rapprochent généralement de la limite supérieure de cette

Soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens du pays qui sont inactifs depuis dix ans.

Les particuliers peuvent utiliser la fonction de recherche qu'ils trouveront à la page des soldes non réclamés du site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca) pour vérifier s'ils sont propriétaires de l'un d'entre eux et connaître la façon de récupérer leurs fonds, le cas échéant. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés en s'adressant à l'un des bureaux régionaux de la Banque (dont les adresses figurent à la page 70), en appelant sans frais au 1 888 891-6398 ou encore en écrivant à l'adresse électronique suivante : soldesnr@banqueducanada.ca.

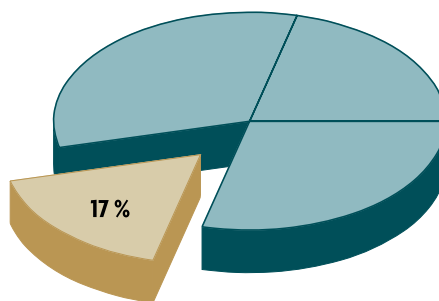
En 2002, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 31,0 millions de dollars. Par ailleurs, la Banque a répondu à plus de 21 100 demandes de renseignements généraux, effectué plus de 43 000 recherches et versé au total 7,5 millions de dollars à quelque 6 900 ayants droit.

fourchette avant les paiements trimestriels de capital et d'intérêts. En 2002, un nouveau cadre a été établi pour le placement des soldes de trésorerie du gouvernement qui sont mis aux enchères à la séance du matin. Comme il se fonde sur l'utilisation de garanties, ce cadre favorise une plus grande participation aux adjudications et réduit l'exposition au risque de crédit.

Les réserves de change servent à répondre aux besoins généraux de liquidités du gouvernement et à financer les interventions visant à favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À la fin de 2002, elles s'élevaient à 37,2 milliards de dollars É.-U., en hausse par rapport au chiffre de 34,2 milliards enregistré à la fin de 2001, à la faveur principalement de la réévaluation qu'ont connue les réserves de devises par suite de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain. Les travaux effectués dans ce secteur ont concerné trois grandes initiatives. La première était le renouvellement des lignes de crédit du gouvernement auprès de banques étrangères. Les deux autres initiatives avaient pour objet d'aider la Banque à mieux maîtriser les risques associés au portefeuille du Compte du fonds des changes. L'une d'elles consistait plus particulièrement à établir un nouveau mode de tenue des garanties, assorti d'un programme de mise en pension, dans le but de faciliter la gestion du risque de crédit auquel est exposé le gouvernement à l'égard des institutions financières faisant office de contrepartie dans des swaps de devises, des contrats de change à terme et des placements sous forme de dépôts. L'autre projet portait sur la mise en place d'un nouveau système de négociation, de gestion du portefeuille, de maîtrise du risque et de comptabilité pour le Compte du fonds des changes.

Dépenses d'exploitation

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Services de banque centrale



Les dépenses d'exploitation se rapportant à la fonction Services de banque centrale se sont élevées à 41,0 millions de dollars en 2002, ce qui représente environ 17 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque (exclusion faite des coûts relatifs à la restructuration et des coûts connexes). La hausse de 9,9 millions de dollars par rapport à 2001 est attribuable à un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque a assumé pour la première fois en 2002 les coûts d'une année complète d'application du plan antisinistre amélioré concernant ses systèmes de soutien à la compensation et au règlement des transactions financières. De plus, le nombre des employés affectés aux questions de stabilité financière a augmenté l'an dernier, et la Banque a lancé une nouvelle publication intitulée la *Revue du système financier*. En ce qui a trait à la gestion financière, la Banque a renforcé ses capacités sur les plans analytique et opérationnel et accru ses recherches sur la stratégie de la gestion de la dette publique.



Retour sur le passé : affiches des années 1940 et 1950 faisant la promotion des obligations d'épargne du Canada, Archives de la Banque du Canada

SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

C'est dans le cadre du programme fédéral de placement des titres au détail que sont émises les traditionnelles obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties, à l'émission, d'un taux d'intérêt plus élevé

que les OEC, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. Les particuliers peuvent acheter ces titres par l'intermédiaire d'un réseau d'agents vendeurs, au sein d'entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore directement par téléphone ou par Internet.

Objectifs de l'impartition

- Réduction des coûts du programme de placement des titres au détail et maintien de services de grande qualité
- Meilleure faculté d'adaptation aux besoins changeants du programme et du marché, particulièrement en ce qui a trait au commerce électronique
- Gestion efficace de tous les risques découlant de l'impartition
- Protection des emplois et amélioration des perspectives de carrière de la majeure partie du personnel affecté aux opérations liées aux titres au détail

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir des services de soutien des opérations et des systèmes, des services comptables ainsi que des conseils à l'appui du programme de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence, Placements Épargne Canada; cette dernière est responsable des produits offerts et des stratégies de vente et de commercialisation.

En 2001, la Banque a imparti les services de soutien des opérations et des systèmes à la société EDS Canada. Elle considérait que ce transfert accroîtrait la souplesse et l'efficacité des services administratifs qu'elle fournit au programme de placement des titres au détail tout en lui permettant de continuer à s'acquitter de ses responsabilités d'agent financier. Et c'est de fait ce qui s'est passé en 2002, soit la première année complète de mise en application de l'entente avec EDS. Les coûts ont diminué de plus de 4 %, et les niveaux de service stipulés ont constamment été respectés. Les infrastructures d'EDS utilisant le réseau téléphonique et Internet ont été améliorées de manière à ce que l'on puisse traiter de façon efficiente un plus grand nombre de communications avec

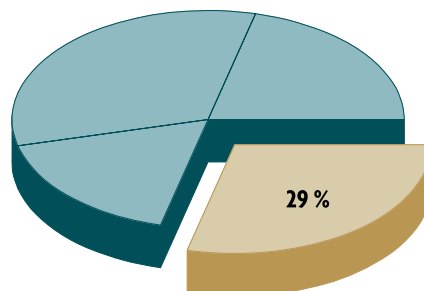
les clients; différentes initiatives touchant les opérations ont aussi été amorcées pour permettre de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le commerce électronique.

Le partenariat qui s'est bâti entre la Banque et EDS a jeté les bases d'une réussite durable. Les risques habituellement associés à l'impartition d'activités ont été étroitement gérés, et un pourcentage élevé d'anciens employés de la Banque travaillent toujours dans le secteur de la gestion des titres au détail, assurant ainsi le maintien de services de grande qualité. Les objectifs qui avaient été fixés pour l'impartition continueront de servir de cadre général pour l'évaluation du succès de ce partenariat.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se rapportant aux Services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevées à 70,3 millions de dollars, soit 29 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque (à l'exclusion des coûts relatifs à la restructuration et des coûts connexes). En septembre 2001, la Banque a imparti à la société EDS Canada les opérations liées aux titres au détail. En 2002, les dépenses associées à cette fonction ont diminué de 3,3 millions de dollars par rapport à celles de l'année précédente, ce qui tient aux économies générées par l'impartition. Par ailleurs, tous les coûts engagés pour appuyer le programme de placement des titres au détail sont recouverts auprès du gouvernement fédéral.

Part des dépenses totales attribuable à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





**SOMMAIRE
FINANCIER**



Monnaie de pierre provenant de l'île de Yap, dans le Pacifique Sud, exposée dans le jardin intérieur de la Banque du Canada

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus de placements

En raison de la baisse du rendement de son portefeuille de titres, les revenus totaux que la Banque tire de ses placements ont diminué de 6 % en 2002 pour s'établir à 2,0 milliards de dollars. Les dépenses ayant totalisé 0,2 milliard, les revenus nets qu'elle a versés au gouvernement canadien en 2002 se sont élevés à 1,8 milliard de dollars, contre 2,0 milliards l'année précédente.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour favoriser l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, lesquels sont largement fonction des taux d'intérêt. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation qu'elle fait des deniers publics.

Dépenses d'exploitation

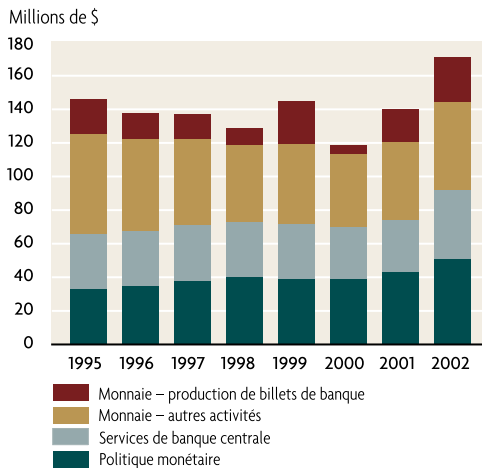
Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale

La Banque procède à une revue périodique des activités relatives à ses trois fonctions principales — la Politique monétaire, la Monnaie et les Services de banque centrale — en gardant bien présents à l'esprit son rôle d'organisme chargé de la formulation de politiques publiques, les besoins de ses clients ainsi que l'efficacité et l'efficacite de ses opérations. De 1994 à 2000, les dépenses d'exploitation de l'institution dans chacun de ces secteurs d'activité ont diminué chaque année, sauf en 1999, où les préparatifs du passage à l'an 2000 ont occasionné des charges supplémentaires. En 2001 et à nouveau en 2002, les dépenses d'exploitation pour ces fonctions essentielles ont augmenté en raison des nouveaux besoins et priorités décrits dans les sections précédentes du présent rapport.

En 2002, les dépenses d'exploitation liées aux fonctions principales de la Banque se sont accrues de 30,8 millions de dollars, soit 22 %. Comme elle en fait état dans la section consacrée au compte rendu d'intendance, la Banque a commencé à mettre en place plusieurs nouvelles priorités stratégiques : l'élargissement de la portée de ses recherches sur des questions touchant l'ensemble de l'économie; l'augmentation des effectifs de ses bureaux régionaux; l'implantation de la nouvelle stratégie relative aux billets de banque; le renforcement

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale



de son apport au développement des marchés financiers; et la mise en œuvre de nouvelles initiatives et technologies afin de maintenir son niveau d'excellence au chapitre des opérations et de la gestion des risques dans le domaine de la gestion financière. Les dépenses de soutien associées à ces initiatives ont augmenté en 2002, tout comme les coûts liés aux avantages sociaux. La montée des dépenses de la Banque a été partiellement compensée par les économies découlant de la restructuration des services généraux, qui se poursuivra en 2003.

Compte tenu des objectifs du plan à moyen terme de la Banque pour la période 2003-2005, une nouvelle hausse des dépenses d'exploitation pour ces fonctions essentielles est prévue en 2003.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

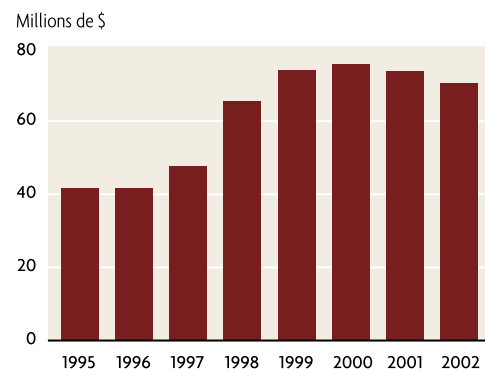
La Banque fournit des services administratifs à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée depuis sa création en 1996 du programme de placement des titres au détail du gouvernement. En septembre 2001, la Banque a imparti à

EDS Canada les opérations liées aux titres au détail et a mis sur pied à l'interne une nouvelle entité, le Bureau de gestion de la dette, dont le mandat consiste à veiller au respect de toutes les obligations contractuelles des fournisseurs externes.

En 2002, malgré une hausse du volume de traitement, les dépenses associées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers ont baissé de 3,3 millions de dollars (soit de plus de 4 %) par suite des gains d'efficacité résultant de l'impartition. Les dépenses directes qui doivent être engagées dans le cadre du programme de placement des titres au détail, et notamment celles qu'EDS facture à la Banque, sont recouvrées auprès du gouvernement fédéral. Parallèlement à l'externalisation des opérations liées aux titres au détail, la Banque assume maintenant la part des frais d'administration générale qu'elle se faisait auparavant rembourser par le gouvernement fédéral. L'impartition a également entraîné un transfert de dépenses de la catégorie des traitements à celle des services et fournitures.

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers



Restructuration des services généraux

Consécutivement à l'impartition des opérations liées aux titres au détail, la Banque a lancé un projet de restructuration visant la mise en place d'une approche intégrée et adaptée à sa taille réduite pour la prestation efficiente de ses services généraux. Les coûts de restructuration non renouvelables se sont chiffrés à 14,3 millions de dollars en 2002, ce qui porte à 28,2 millions l'ensemble des coûts relatifs à ce projet pour les deux dernières années. Grâce à cette initiative, la Banque a commencé en 2002 à réaliser des économies sur le plan opérationnel. Celles-ci devraient dépasser d'ici 2005 les sommes investies dans le projet.

Salaires et avantages sociaux

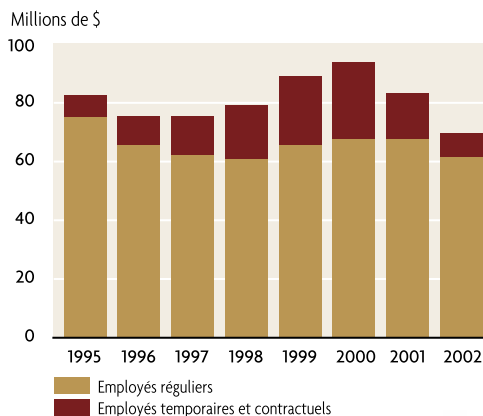
En 2002, les dépenses salariales totales de la Banque ont baissé de plus de 16 %, en raison de la réduction des effectifs qu'ont entraînée l'impartition des opérations liées aux titres au détail et la restructuration des services généraux. Cette diminution des dépenses salariales a été en partie neutralisée par l'embauche de ressources supplémentaires venues appuyer les nouvelles priorités stratégiques de la Banque et par le rajustement des échelles de salaire en fonction du marché. Ces différents changements ont eu pour effet de modifier considérablement la composition du personnel de la Banque, qui compte maintenant une plus forte proportion d'analystes et de chercheurs.

La Banque offre à ses employés des régimes de pension à prestations déterminées auxquels ces derniers cotisent à des taux préétablis ainsi qu'un programme d'avantages sociaux flexibles comportant diverses couvertures d'assurance, notamment médicale. Le coût total de ces avantages sociaux s'est accru en 2002, du fait surtout des modifications apportées aux régimes de pension en vue d'en assurer le caractère concurrentiel et de la hausse des coûts liés aux différents régimes d'avantages sociaux.

L'actif des régimes de pension de la Banque excède l'obligation au titre des prestations constituées. Le surplus, évalué conformément aux lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, peut varier considérablement d'une année à l'autre. Comme l'indiquent les états financiers de la Banque, le surplus totalisait environ 27 millions de dollars à la fin de 2002, par rapport à 204 millions l'année précédente. En vue d'évaluer la viabilité financière de ses régimes de pension à long terme, la Banque effectue périodiquement des évaluations actuarielles. Selon la dernière évaluation, l'excédent actuariel se chiffrait à environ 180 millions de dollars à la fin de 2001. Il devait s'établir à quelque 130 millions à la fin de 2002.

Dépenses salariales

Politique monétaire, Monnaie, Services de banque centrale et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2002)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment, le cas échéant, certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées, et au moins l'un d'eux est un expert financier. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et les faire approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport figure ci-après.



D.A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, c.a., comptable en chef

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

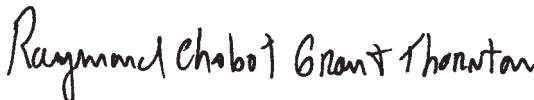
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Arthur Andersen s.r.l., qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 18 janvier 2002.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Société en nom collectif
Comptables agréés



DELOITTE & TOUCHE S.R.L.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 17 janvier 2003

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 8,3 millions de \$ (23,2 millions de \$ en 2001)	2 016,6	2 149,2
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	51,1	43,4
Monnaie	78,8	65,6
Services de banque centrale	41,0	31,1
	170,9	140,1
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses	70,3	73,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Coûts relatifs à l'impartition	-	23,2
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées ..	(70,3)	(96,8)
	170,9	140,1
AUTRES DÉPENSES		
Coûts relatifs à la restructuration et coûts connexes (note 11)	23,3	28,7
	194,2	168,8
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 822,4	1 980,4

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2002

ACTIF	2002	2001
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	674,2	391,9
Autres devises	4,4	3,8
	678,6	395,7
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	534,9	647,5
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	13 113,1	12 605,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 571,3	8 799,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	18 648,7	16 976,7
Autres bons	-	428,8
Autres placements	2,6	2,6
	40 335,7	38 813,5
Immeubles de la Banque (note 5)	135,1	149,2
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 904,8	1 410,7
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	369,7	387,9
	2 274,5	1 798,6
	43 958,8	41 804,5

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

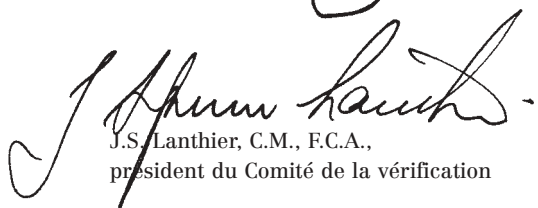
PASSIF ET CAPITAL

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars	
Billets de banque en circulation	41 146,7	38 820,6
Dépôts		
Gouvernement du Canada	534,6	1 005,2
Banques	1 065,5	1 307,1
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	125,8	23,8
Autres dépôts	415,0	289,6
	<u>2 140,9</u>	<u>2 625,7</u>
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	516,2	224,6
 Autres éléments du passif		
Tous les autres éléments du passif	125,0	103,6
	<u>43 928,8</u>	<u>41 774,5</u>
 Capital		
Capital-actions (note 7)	5,0	5,0
Réserve légale (note 8)	25,0	25,0
	<u>30,0</u>	<u>30,0</u>
	<u>43 958,8</u>	<u>41 804,5</u>


D.A. Dodge, gouverneur


S. Vokey, c.a., comptable en chef

Au nom du Conseil


J.S. Lanthier, C.M., F.C.A.,
président du Comité de la vérification


P. Massicotte, administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

1. Les fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit les billets de banque canadiens (y compris les éléments anticontrefaçon), émet et distribue les billets neufs et remplace les billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction vise la promotion de la stabilité du système financier et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels en fonction d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, qui est effectuée selon la méthode de répartition des prestations. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs (douze ans). L'excédent des gains (pertes) actuariels nets dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes est amorti en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs (douze ans). L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR), la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 125 points de base au 31 décembre 2002 (150 points de base en 2001).

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

g) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

h) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur les marchés des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

i) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le SACR, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 125 points de base au 31 décembre 2002 (150 points de base en 2001). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2002 (la même marge qu'en 2001).

j) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État dont le volume d'activité sur le marché des titres du gouvernement canadien dépasse un seuil donné.

k) Programme de prêt de titres

En 2002, la Banque a instauré un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars	
Traitements	69,9	83,4
Avantages sociaux et autres frais de personnel	15,3	13,8
Coût des billets de banque	31,9	24,6
Entretien des immeubles	17,9	18,9
Services et fournitures.....	90,5	54,3
Amortissement.....	24,3	26,3
	<u>249,8</u>	<u>221,3</u>
Coûts relatifs à l'impartition	-	23,2
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(70,3)	(96,8)
Autres	(8,6)	(7,6)
	<u>170,9</u>	<u>140,1</u>
Coûts relatifs à la restructuration et coûts connexes	<u>23,3</u>	<u>28,7</u>
Total	<u>194,2</u>	<u>168,8</u>

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. Les dépenses recouvrées pour 2001 au titre des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers incluent les coûts liés à l'impartition.

4. Placements

Titres	2002			2001		
	En millions de dollars					
	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	13 113,1	13 126,3	3,0	12 605,6	12 655,3	3,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 571,3	8 883,8	5,6	8 799,8	9 133,9	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	18 648,7	20 407,1	6,0	16 976,7	18 165,0	6,3
Autres bons	—	—	—	428,8	428,8	2,3
	40 333,1	42 417,2		38 810,9	40 383,0	
Autres placements	2,6	2,6		2,6	2,6	
	40 335,7	42 419,8		38 813,5	40 385,6	

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2002, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

5. Immeubles de la Banque

	2002			2001		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	78,3	89,2	167,5	74,9	92,6
Matériel informatique et logiciels	53,5	42,7	10,8	55,2	37,4	17,8
Autre équipement	135,5	105,9	29,6	139,4	102,4	37,0
	356,5	226,9	129,6	362,1	214,7	147,4
Projet en cours	5,5	—	5,5	1,8	—	1,8
	362,0	226,9	135,1	363,9	214,7	149,2

Le projet en cours a pour objet le remplacement des systèmes automatisés de la Banque servant à la gestion des réserves de change. L'amortissement, calculé sur cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, débutera en 2003, au terme du projet.

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 267,9 millions de dollars (279,0 millions de dollars en 2001). Elle comprend également l'actif au titre des prestations constituées des régimes de pension, qui s'élève à 70,7 millions de dollars (55,6 millions en 2001).

7. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Réserve légale

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	2,7	2,0	5,4	5,7
Cotisations des employés	5,1	0,4	-	-
Prestations versées	22,0	20,8	5,4	5,7
Dépense (revenu) au titre des régimes	(12,4)	(15,1)	13,3	14,7
Perte sur compression	-	-	2,7	8,9
	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Au 31 décembre				
Obligation au titre des prestations constituées	612,1	486,4	106,4	87,4
Juste valeur de l'actif des régimes	639,2	690,6 ^a	-	-
Excédent (déficit) des régimes	27,1	204,2	(106,4)	(87,4)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	70,7	55,6	(51,5)	(41,0)

a. L'évaluation de l'actif des régimes de pension présentée dans les états financiers de 2001 a été établie au 4 octobre 2001. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter l'évaluation au 31 décembre 2001.

L'augmentation de 125,7 millions de dollars (40,2 millions en 2001) qu'a enregistrée l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de pension de 2001 à 2002 tient principalement aux facteurs suivants : la diminution du taux d'actualisation utilisé à des fins comptables, qui représente 24,2 millions de dollars (26,0 millions en 2001); la mise à jour des hypothèses économiques et démographiques, qui explique 30,1 millions de dollars (néant en 2001); et les changements apportés aux prestations de pension, qui comptent pour 31,0 millions de dollars (néant en 2001).

Les hypothèses actuarielles significatives (moyennes pondérées au 31 décembre) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	5,50 %	5,75 %	5,30 %	5,99 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	6,00 %	5,70 %	S.O.	S.O.
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	3,00 %	4,00 %	3,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement

La Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux sont inférieurs à ceux dont elle se sert pour les évaluations actuarielles des régimes de pension et se traduisent donc par un excédent moins élevé.

Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Exploitation

En 2001, la Banque a conclu un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2002, des montants fixes totalisant 119,2 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des montants variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements résultant des autres services de soutien totaliseront 5,3 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2002 et en 2001, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2002.

c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

	2002	2001
	En millions de dollars	
Contrats de titres – ventes	1 906,1	1 411,1

Au 31 décembre 2002, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,74 %) s'élevait à 1 906,1 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 17 janvier 2003 (à la fin de 2001, des contrats totalisant 1 411,1 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,25 % étaient toujours en cours).

II. Coûts de restructuration et coûts connexes

Impartition

En 2000, la Banque a mis sur pied un important projet en vue d'impartir l'administration du programme fédéral de placement de titres au détail à un fournisseur du secteur privé tout en continuant d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. Aux termes d'un contrat établi avec EDS Canada concernant la prestation des services de soutien à l'égard des opérations et des systèmes liés aux titres destinés aux particuliers, des employés de la Banque ont intégré les bureaux d'Ottawa de la société EDS. Le contrat, d'une durée de 9,5 années, a pris effet le 1^{er} septembre 2001. Les coûts non renouvelables liés à ce projet d'impartition ont totalisé 23,2 millions de dollars en 2001, somme qui était entièrement recouvrable auprès de l'agence Placements Épargne Canada du gouvernement fédéral.

Restructuration

Le projet d'impartition achevé, la Banque a entrepris de restructurer ses services généraux afin de les adapter aux besoins de l'organisation de taille réduite qu'elle est devenue. Ce programme de restructuration devrait être terminé en 2003. Le tableau suivant fait état des coûts non récurrents associés à ce programme.

	2002	2001
	En millions de dollars	
Coûts liés au projet de restructuration	14,3	8,1
Provision pour dépenses associées au départ d'employés excédentaires	–	5,8
Perte sur compression au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	2,7	8,9
Coûts d'administration générale non répartis	6,3	<u>5,9</u>
Total	<u>23,3</u>	<u>28,7</u>

En 2001, une provision de 5,8 millions de dollars a été établie afin de satisfaire aux obligations futures liées au départ d'employés excédentaires. En 2002, cette provision n'a pas été augmentée et des paiements de 1,4 million de dollars ont été effectués. Le solde de la provision au 31 décembre 2002 s'élève à 4,4 millions de dollars et est compris dans la catégorie « Tous les autres éléments du passif ».

CONSEIL DE DIRECTION

David A. Dodge, gouverneur*
Malcolm D. Knight, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay* **W. Paul Jenkins***
Charles Freedman* **Sheryl Kennedy***

Marcus L. Jewett, c.r., avocat général et secrétaire général*
Daniel W. MacDonald, directeur de l'administration*

Conseillers

Janet Cosier*¹, Clyde A. Goodlet, David J. Longworth,
John D. Murray, Ronald M. Parker, Andrew Spence²

Marchés financiers

George Pickering Chef
Ross MacKinnon Directeur du Bureau de Toronto
Miville Tremblay Directeur du Bureau de Montréal
Agathe Côté Sous-chef
Donna Howard Directrice — Gestion de la dette
et Réserves de change
Ron Morrow Directeur — Service des données
et Opérations sur le marché

Recherches

Tiff Macklem Chef
Paul Fenton Sous-chef
Robert Amano Directeur de recherches
Allan Crawford Directeur de recherches

Études monétaires et financières

John G. Selody Chef
Pierre St-Amant Sous-chef
James F. Dingle Directeur³
Walter N. Engert Directeur
Brian O'Reilly Directeur

Relations internationales

James E. Powell Chef
Sheila Niven Sous-chef
Robert Lafrance Directeur de recherches
Lawrence L. Schembri Directeur de recherches

Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab Chef
Jim Reain Directeur
Charles Spencer Directeur
Lorna Thomas Directrice

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett Avocat général
et secrétaire général*
Colleen G. Leighton Directrice des Services
à la Haute Direction
Elayne Terrence Adjointe spéciale
du gouverneur

Étude du Régime de pension

L. Theodore Requard Directeur administratif

Communications

Denis Schuthe Chef
Jocelyne Charron Sous-chef et directrice
— Opérations

Services généraux

Gerald T. Gaetz Chef*
John Otterspoor Directeur — Services des
technologies de l'information
Frances Boire-Carrière Directrice des
ressources humaines
Sheila Vokey Comptable en chef et directrice —
Comptabilité et services financiers
Chris J. Hemstead Directeur — Services
d'information et de gestion du savoir
Janice Gabie Directrice — Services de
planification et de soutien opérationnel

Bureau de gestion de la dette

Dale Fleck Directeur

Vérification

David Sullivan Vérificateur interne
Frank J. Mahoney Directeur — Services conseils

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Économiste invité

3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2003



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA BANQUE DU CANADA

PUBLICATIONS

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

INTERNET

<http://www.banqueducanada.ca>

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, à la majorité des principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

INFORMATION PUBLIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Télécopieur : (613) 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Josée Nadeau, représentante principale (Opérations)

Québec

1501, avenue McGill College, 20^e étage, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Hung-Hay Lau, représentant principal (Analyse économique)
Lisa Elliott, représentante principale (Opérations)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Jean Mair, représentante principale (Analyse économique)
Harry Hooper, représentant principal (Opérations)
Ted Mieszkalski, représentant principal (Opérations)

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Gerrit Bilkes, représentant principal (Opérations)

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, New York
10020-1151
U.S.A.

Zahir Lalani, consul et représentant principal
de la Banque du Canada

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2003